

ANNEE 1963

Décret portant nomination du Directeur de l'Office des Postes et Télécommunications du DAHOMEY.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Ampliations :

Présidence	6	
Ministères d'Etat ..	4	VU la proclamation du 28 Octobre 1963
MPP	2	VU l'Ordonnance N° I portant formation du Gouvernement provisoire du Dahomey
D.P.T.	2	
SGG	4	
CF	2	Le Conseil des MINISTRES entendu
Trésor	2	
SF	2	
DI	1	
Intéressés	2	
JORD	1	

D E C R E T E :

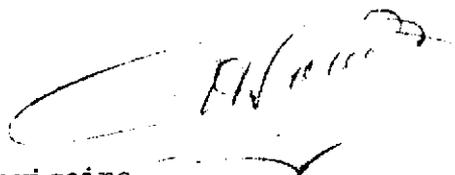
Article 1.- Monsieur TETEGAN Emmanuel

- Licencié es Sciences Physiques

- Ingénieur des Postes et Télécommunications est nommé cumulativement avec ses fonctions actuelles, Directeur de l'Office des Postes et Télécommunications du Dahomey en remplacement de Monsieur NICOLET Jean en fin de séjour.

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet à compter du 1er Décembre 1963, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

COTONOU, le 19 Novembre 1963


Par le Chef du Gouvernement Provisoire,
le Ministre d'Etat Chargé Christophe SOGLO
des Postes & Télécommunications


Hubert MAGA